

N° 13 – Délibération relative à l'attribution des marchés de travaux Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n° 2018-19 pour les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP, divisé en huit lots, comme suit :

- Lot 1 : VRD - démolitions - maçonnerie
- Lot 2 : Revêtement de sol - peinture
- Lot 3 : Signalétique
- Lot 4 : Serrurerie - Métallerie
- Lot 5 : Menuiseries Bois
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Plomberie
- Lot 8 : Elévateur PMR ;

CONSIDERANT qu'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en œuvre. Un avis d'appel public à concurrence a été publié au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 19/04/2018 avec date limite de réception des offres fixée au 22/05/2018 12:00 ;

CONSIDERANT que seules les offres pour les lots n° 3, 7 et 8 ont été déposées en temps et en heure ;

CONSIDERANT que la Commission MAPA, réunie le 15 novembre 2018, a émis un avis favorable à l'attribution des lots n° 3, 7 et 8 de la manière suivante :

- Lot 3 : Signalétique
Attributaire : MANILUX SIGNALÉTIQUE (84360 LAURIS EN LUBERON)
Montant : 1 300,50 € HT
- Lot 7 : Plomberie
Attributaire : EITP (83170 BRIGNOLES)
Montant : 4 899 € HT
- Lot 8 : Ascenseur et Elévateur PMR
Attributaire : ERMHES (35504 VITRÉ)
Montant : 23 060 € HT (avec option 2 : maintenance sur 4 ans) ;

CONSIDERANT que les lots n° 1, 2, 4, 5 et 6 du marché n° 2018-19 « Travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP » ont été déclarés infructueux au motif suivant : aucune offre remise dans les délais prescrits ;

CONSIDERANT qu'un marché public n° 2018-37 négocié, sans publicité ni mise en concurrence, a été mis en œuvre, en application de l'article 30 I 2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution des lots n° 1, 2, 4, 5 et 6 du marché susvisé ;

CONSIDERANT les offres négociées réceptionnées, suivantes :

- Lot 1 : VRD - démolitions - maçonnerie
Attributaire : Entreprise GES (83130 LE VAL)
Montant : 60 010,04 € HT
Le lot n°1 comprend une clause sociale d'exécution de 35 h
- Lot 2 : Revêtement de sol - peinture
Attributaire : Entreprise 4S (83170 BRIGNOLES)
Montant : 10 972,10 € HT (avec option de 56 m² peinture murale – crèche l'Ile aux Enfants)
- Lot 4 : Serrurerie – Métallerie
Attributaire : Entreprise SOBRIMA (83170 BRIGNOLES)
Montant : 18 086,25 € HT
- Lot 5 : Menuiseries Bois
Attributaire : Entreprise 4S (83170 BRIGNOLES)
Montant : 4 550 € HT
- Lot 6 : Electricité
Attributaire : Entreprise GES (83130 LE VAL)
Montant : 16 035,80 € HT

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer les lots 3, 7 et 8 du marché n° 2018-19 et les lots 1, 2, 4, 5 et 6 du marché n° 2018-37 relatifs aux travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP, ainsi que tous les actes y afférents.**